

Conseil Municipal du 29 mars 2004

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2004

Le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la commune de BRASSAC sera en 2004 de 56.000 euros. Le Conseil mandate Monsieur le Maire pour effectuer auprès de la Communauté de Communes « Sidobre-Val d'Agoût » toute démarche utile en ce sens. En conséquence, le Conseil Municipal décide que la commune de BRASSAC versera en 2004 en compensation à la Communauté de Communes « Sidobre-Val d'Agoût » la différence entre le produit attendu ci-dessus défini et le produit de la taxe nécessaire à l'équilibre du service, soit la somme de 26.603 euros.

Convention ACMO

Signature d'une Convention relative à l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la sécurité entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn.

Classes sous contrat d'association : convention forfait communal

Signature d'une convention tripartite entre la Commune, l'Association OGEC de Brassac et l'école Privée « Présentation Notre Dame » dont l'objet est de définir le forfait communal relatif au financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école privée.

Sortie de l'actif : biens acquis avant le 1^{er} janvier 1999

Décision de sortir de l'actif au cours de l'exercice 2004, les biens acquis avant le 1^{er} janvier 1999.

Procédure mise en place périmètres de protection captages eau potable « Le Verdier » & « Cime du Sers »

Suite aux avis de l'hydrogéologue et de la Commission Départementale Spécialisée, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure de mise en place des périmètres de protection autour des ressources en eau potable, le captage du VERDIER doit être abandonné. Le Conseil décide que le projet de mise en place des périmètres autour du captage cité précédemment soit abandonné. Ce captage fera l'objet d'un abandon total dès la mise en œuvre d'une solution alternative. Par ailleurs, une procédure d'autorisation et de mise en place des périmètres de protection sur deux nouvelles ressources sera engagé. (une pour alimenter en eau potable le hameau du Verdier ; une autre pour renforcer la distribution du bourg de Brassac au lieu-dit « Cime du Sers »).

Admission en non-valeur créance irrécouvrable

A la demande de Monsieur le Trésorier Municipal, le Conseil Municipal, décide l'admission en non-valeur d'une créance d'eau potable.

Heures supplémentaires

Le Conseil Municipal, dans la limite des 25 heures mensuelles hors dimanches, nuits et jours fériés, décide de déroger à l'indice plafond d'attribution des heures supplémentaires au profit du grade d'agent de maîtrise et autorise Monsieur le Maire à mandater à Monsieur Stanislas KRZESINSKI, agent d'entretien stagiaire, les heures supplémentaires effectivement réalisées, sur la base des taux en vigueur afférents à l'indice.

Aménagement cheminements Parc Château de « La Marquise »

Le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès du Conseil Général, une subvention départementale dans le cadre des « Fonds de Développement Territorial » pour les travaux d'aménagement des cheminements du Parc du Château de « La Marquise » d'un montant de 5237 euros.

Acquisition échafaudage

Acceptation de l'offre de Jérôme FABRE pour un montant TTC de 1.530 euros

Fête du jeu

Le Conseil Municipal accepte le partenariat avec les diverses associations organisatrices de la fête du jeu qui doit se dérouler le 12 juin prochain.